

Modèle de Note sur le Rendement Direct :

ANNEXE XIII de la PARTIE V de la Convention-Cadre :

la [compagnie [cinématographique [▶]

NOTE SUR LE RENDEMENT DIRECT & LE RENDEMENT TOTAL NET

La présente note porte sur le Rendement Direct de l'Opération Tax Shelter. Elle sert de récapitulatif pour l'Investisseur et le Producteur notamment dans le cadre d'une éventuelle indemnisation de l'Investisseur.

NUMERO D'IDENTIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE : XXXXXXX (+ Nom Investisseur)

N°	Désignations :		
12.1	MENTIONS D'IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR :	12.2	MENTIONS D'IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR :
12.1.1	Nom de l'Investisseur :	12.2.1	Nom du Producteur : LA CIE CINEMATOGRAPHIQUE SPRL
12.1.2	Adresse du siège social de l'Investisseur :	12.2.2	Adresse du siège social du Producteur : RUE LES FAVENNES
	N° : Boite : Localité : CP :		N° : 14 Boite : Localité : TINLOT CP : 4557
12.1.3	N° de TVA Intracom. Investisseur : BEO	12.2.3	N° de TVA Intracom. Producteur : BE0460.170.770
12.1.4	Adresse mail contact Investisseur :	12.2.4	Adresse mail contact Producteur : info@lacompaniecinematographique.be
12.1.5	N° de compte de l'Investisseur :		
	IBAN : BEO BIC :		
12.1.6	Taux d'Imposition de l'Investisseur : 33,99%	<i>Le Taux d'imposition repris sera celui mentionné dans la fiche Engagement (voir point 1.1.8 de l'Engagement).</i>	
12.3	MENTIONS D'IDENTIFICATION DE L'EMETTEUR :	12.4	MENTIONS D'IDENTIFICATION DE L'ASSUREUR :
12.3.1	Nom de l'Emetteur : MOVIE TAX INVEST	12.4.1	Nom de l'Assureur :
12.3.2	Adresse du siège social de l'Emetteur : AVENUE DES VILLAS	12.4.2	Adresse du siège social de l'Assureur :
	N° : 28 Boite : 0A Localité : BRUXELLES CP : 1060		N° : Boite : Localité : CP :
12.3.3	N° de TVA Intracom. Emetteur : BE0597.918.985	12.4.3	N° de TVA Intracom. Assureur :
12.3.4	N° de téléphone Assureur : +32 (0)230 44 44	12.4.4	N° de police du contrat :
12.3.5	Adresse mail contact Emetteur : info@movietaxinvest.be	12.4.5	N° de téléphone Assureur :
		12.4.6	Adresse mail contact Assureur :
11.3	MENTIONS RELATIVES AU RENDEMENT DIRECT :		
11.3.1	Montant du Placement (voir point 3.3.1 de l'Allocation) :	-	€
11.3.2	Valeur de l'Incitant Fiscal repris à l'Engagement (voir point 1.6.2 de l'Engagement)	105,37%	<i>Ce taux est dépendant du taux d'imposition de l'Investisseur. Pour le présent calcul, il se base sur le taux repris au point 1.6.2 de l'Engagement.</i>
	- Valeur de l'Incitant Fiscal Temporaire sous la forme d'un pourcentage par rapport au Placement :		
	- Valeur en euros de l'Incitant Fiscal Temporaire :	-	€
11.3.3	Valeur de l'Exonération Fiscale Temporaire :	-	€ <i>Montant du Placement x 310%.</i>
11.3.4	Valeur théorique de l'Attestation Fiscale Temporaire :	-	€ <i>Valeur de l'Exonération Fiscale Temporaire divisée par 1,5 (coefficient repris à l'Article 194ter CIR92).</i>
11.3.5	Valeur du Rendement Direct prévisionnel :	-	€ <i>Soit la Valeur de l'Incitant Fiscal Temporaire moins la valeur du Placement.</i>
11.3.6	Montant de la Garantie Gestion Tax Shelter Convention-Cadre à la charge de l'Investisseur :		<i>Voir point 3.4.2 de l'Allocation.</i>

11.4 CALCUL DU RENDEMENT DIRECT DEFINITIF ET BILAN FINANCIER TOTAL :			
11.4.1	- Montant du Placement :	- €	
11.4.2	- Valeur de l'Attestation Fiscale Définitive :	- €	Montant repris sur l'Attestation Tax Shelter revenant à l'investisseur avec une valeur maximum de 150% par rapport à la valeur de l'Exonération Fiscale Temporaire.
11.4.3	- Différence Attestation Fiscale Temp. / Attestation Fiscale Définitive :	- €	
11.4.4	- Valeur Incitant Fiscal Définitif :	- €	
	- Différence Incitant Fiscal Temp. / Def. :	- €	
11.4.5	- Valeur du Rendement Direct définitif :	- €	Si le montant est identique à celui repris au point 11.3.5, alors tout est OK, s'il est inférieur à ce montant, alors il y aura indemnisation calculée de sorte à procurer un Rendement Direct Net Définitif égal à celui repris au point 11.3.5
11.4.6	- Valeur des frais de Garantie à charge de l'Investisseur (point 11.3.3) :	- €	
11.4.7	- Valeur du Rendement Direct Net :	- €	Rendement Direct définitif moins les frais de Garantie à charge de l'Investisseur.
Calcul des Indemnisations potentielles :			
Si le résultat du point 11.4.8 est inférieur au résultat du point 11.3.5, alors une indemnisation sera due à l'Investisseur par l'Assureur et/ou L'Emetteur / Producteur. Elle sera calculée sur base du point 11.4.6 qui sera majoré de l'impôt aux Taux d'imposition de l'Investisseur repris au point 12.1.6 ("brutisation de l'indemnisation") ou d'un Taux supérieur (si l'Investisseur bénéficie, pour l'année visée par l'exonération définitive d'un Taux supérieur) et des intérêts de retard (Article 194ter CIR92 §7,7) qui pourraient être réclamés à l'Investisseur par l'Administration fiscale, pour la partie de l'Incitant Fiscal Temporaire non couverte par l'Attestation Tax Shelter (intérêts calculés à partir du 30 juin de l'année qui suit la date de signature de la Convention-Cadre).			
11.4.8	- Indemnisation liée à l'Incitant Fiscal :	- €	
	- Indemnisation liée aux Intérêts de retard réclamés par l'Administration fiscale :	- €	chiffres à communiquer par l'Investisseur (montant à majorer de l'Impôt des sociétés).
	- Indemnisation liée à l'amende réclamée : par l'Administration fiscale :	- €	chiffres à communiquer par l'Investisseur (montant à majorer de l'Impôt des sociétés).
	Valeur totale de l'indemnisation :	- €	
Bilan opération après intervention (si nécessaire) de la Garantie "Convention-cadre" :			
11.4.9	- Rendement Direct (net) :	- €	
	- Rendement Indirect (brut) :		Cochez la case ci-après, si l'Investisseur à renoncer à son Rendement Indirect : <input type="checkbox"/>
	- Impôt sur Rendement Indirect :	0	Taux d'imposition de l'Investisseur : <input type="text"/>
	TOTAL RENDEMENT NET :	- €	
CERTIFIE CONFORME ET EXACT A LA CONVENTION CADRE REPRISE SOUS LE N° : XXXXXXX (+ Nom Investisseur)			
Fait à : Tinlot			
Le : <input type="text"/>			
Nom et signature Producteur : <input type="text"/>		Nom et signature de l'Emetteur : <input type="text"/>	
Toute réclamation de la part de l'Investisseur concernant le Rendement Indirect doit être notifiée par courrier postale au siège social du Producteur dans les 30 jours calendrier qui suivent la date d'émission de la présente note.			